

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00478

ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE A L'IMMOBILIER A L'ENTREPRISE TECHNETICS (SAINT-ETIENNE)

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de présents : 49
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Claude LIOGIER, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECU EN PREFECTURE

Le 13 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20191205-0201904780

DATE D'ARCHIVAGE : 13 décembre 2019

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019

ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE A L'IMMOBILIER A L'ENTREPRISE TECHNETICS (SAINT-ETIENNE)

La société TECHNETICS GROUP FRANCE, représentée par son Président Gilles HUDON, produit des joints et systèmes d'étanchéité de haute technologie pour l'industrie. TECHNETICS GROUP FRANCE est une filiale du groupe américain EnPro Industries.

La société est installée depuis 1971 à Saint-Etienne et y emploie aujourd'hui 180 salariés. TECHNETICS GROUP FRANCE réalise un chiffre d'affaires d'environ 45 M€ en 2018.

Eu égard à ses perspectives de développement (avec l'objectif d'atteindre un chiffre d'affaires de 55 M€ sur les prochaines années) et de problématiques de mise en conformité de son bâtiment administratif, TECHNETICS GROUP FRANCE va lancer un important programme immobilier consistant en l'acquisition et la démolition du site voisin, la construction d'un nouveau bâtiment administratif et l'aménagement du bâtiment existant. Le montant de l'investissement immobilier sera de 2 948 000 € HT pour un projet global de plus de 4 000 000 €.

Parallèlement, TECHNETICS s'engage à la création de 15 emplois sur le site de Saint-Etienne d'ici 3 ans.

Dans le cadre de sa politique de développement économique, et conformément au règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013, au titre des aides de minimis, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et applicable jusqu'au 31 décembre 2020, Saint Etienne Métropole souhaite accorder une aide à la société TECHNETICS GROUP FRANCE, implantée sur le site de Saint-Etienne, pour lui permettre le développement de son activité au travers du projet précité.

Considérant le projet, la programmation envisagée et notamment l'ampleur de l'investissement immobilier et le nombre d'emplois créés, il est proposé que Saint-Etienne Métropole intervienne à hauteur de 100 000 €, conformément aux dispositions prévues par la convention ci-jointe.

Cette dernière a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Saint-Etienne Métropole apporte son soutien à la société « TECHNETICS GROUP FRANCE » et notamment les contreparties attendues, à savoir la réalisation d'un programme d'investissement immobilier d'un montant de 2 948 000 € HT, la création de 15 emplois en CDI et le maintien de l'activité et des emplois sur le site de Saint-Etienne pendant au moins 5 ans.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention à l'entreprise TECHNETICS GROUP FRANCE d'un montant de 100 000 € conditionnée à la réalisation de l'investissement immobilier, à la création de 15 emplois en CDI d'ici 3 ans et au maintien de l'activité et des emplois sur 5 ans ;**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et TECHNETICS GROUP FRANCE, permettant le versement de la subvention et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;
- la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal au compte SERV/20421/AIDEC.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU